

# **Collectif „Si je veux – pour l'autodétermination de la femme“**

p.a. Cid-femmes  
B.p. 818 - L-2018 Luxembourg  
Tél. 241095-1 Fax 241095-95  
[www.cid-femmes.lu](http://www.cid-femmes.lu) / [cid@cid-femmes.lu](mailto:cid@cid-femmes.lu)

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU 3 MARS 2010**

### **Journée internationale de la femme 2010**

### **Le collectif « Si je veux – pour l'autodétermination de la femme » mobilise contre le projet de réforme conservateur de la loi sur l'interruption de la grossesse**

Le **collectif « Si je veux – pour l'autodétermination de la femme »**, qui s'oppose au projet de loi relatif à la réglementation de l'interruption de la grossesse actuellement soumis, s'est créé le 25 février 2010. Plus de 40 personnes, actives dans différentes associations et mouvements politiques, ont répondu présent à l'appel. Première action : une pétition est lancée à l'occasion de la journée internationale de la femme.

32 ans après l'introduction de la clause restrictive des indications, la réforme qui nous est annoncée par la coalition CSV-LASP est loin d'être révolutionnaire. La démarche reste conservatrice et paternaliste, les femmes sont toujours traitées comme des êtres sous tutelle.

Le combat pour l'autodétermination, qui a mobilisé les femmes dans nombre d'autres domaines (comme l'accès à l'éducation et à l'exercice d'un métier, le libre choix d'un partenaire, la participation politique) est essentiel et doit également être au centre du débat sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Plus de 30 années se sont écoulées depuis que le mouvement féministe a réussi à briser les tabous qui entouraient la sexualité, l'IVG et le droit de disposer de son propre corps, mais dans le Luxembourg du 21<sup>e</sup> siècle le gouvernement CSV-LSAP nous soumet un projet qui ne réforme rien et s'efforce de maintenir

- un climat de bigoterie et d'hypocrisie
- l'accusation de la femme
- des obstacles à l'interruption volontaire d'une grossesse non désirée.

Le collectif, qui rassemble des personnes privées, des organisations de femmes et des sections jeunes de partis politiques, exige qu'une réforme de la réglementation légale de l'interruption de grossesse s'abstienne de toute criminalisation de la femme qui choisit une IVG et respecte son droit à l'autodétermination.

Parmi les critiques concrètes formulées à l'encontre du projet de loi soumis par le ministre de la Justice Biltgen, mentionnons :

- le maintien de la pénalisation de l'IVG;
- le maintien / l'élargissement des indications conditionnelles (détresse d'ordre physique, psychique ou social) qui limitent l'accès à l'IVG ;
- l'octroi d'une 2<sup>e</sup> consultation, obligatoire, dans un centre agréé ;
- le maintien de la clause de résidence de 3 mois.

Le collectif exige des révisions qui visent à assurer que toute femme, sans exception aucune, qui ne souhaite pas porter à terme une grossesse non-désirée

- ait la garantie légale d'avoir accès à une IVG pendant un temps déterminé ;
- ait accès à une consultation préalable de qualité si elle le souhaite ;
- puisse profiter d'un accompagnement psycho-médical et d'un suivi post-IVG ;
- bénéficie d'un remboursement des frais par la Caisse Nationale de Santé.

La pétition, signée au départ par plus de 100 personnes issues de différents milieux de la société civile, circulera jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. Dans les prochains jours, elle sera accessible sur [www.socrates.lu](http://www.socrates.lu)

Le collectif « **Si je veux – pour l'autodétermination de la femme** » prévoit d'autres actions au cours de la période législative en cours en vue de motiver les responsables politiques à amender le projet de loi.

#### **Informations :**

Les porte-paroles du collectif se tiendront à la disposition des journalistes le lundi 8 mars 2010.

Tél. : Cid-femmes : 24 10 95-1